



DEMANDE DE SUBVENTION

Associations ponts-de-céaises

Année 2025

Date limite de dépôt : Jeudi 31 octobre 2024

Identification de l'association

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

Nom du/de la correspondant(e) :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Bureau de l'association

<i>Fonction</i>	<i>Nom / Prénom</i>	<i>Adresse / Téléphone</i>
Président(e)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Secrétaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Trésorier(e)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Effectifs

Nombre d'inscrits		<input type="text"/>
Domiciliés aux Ponts-de-Cé		<input type="text"/>
Domiciliés hors commune		<input type="text"/>
Nombre de sections		<input type="text"/>

Implication de l'association dans l'animation municipale

Manifestations	Oui	Non
Participation à la Baillée des Filles 2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation au Forum des associations 2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à la Journée citoyenne 2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation au Téléthon 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres manifestations (préciser ci-dessous) :		
<input type="text"/>		

Questions diverses

	Oui	Non	Préciser
Avez-vous des salariés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Combien : <input type="text"/>
Quelles manifestations avez-vous réalisé sur l'année 2023-2024 ? (belote, galette, sorties etc)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Quels sont vos projets pour la saison 2024-2025 ?			<input type="text"/>
Menez-vous des actions en faveur du développement durable (réduction et tri des déchets, covoiturage, économies d'énergie...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

BUDGET PREVISIONNEL 2024-25 ou 2025

saisie obligatoire

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Compte 60 - ACHATS	0 €	Compte 70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, PRESTATAIRES	0 €
Matériel et équipement sportif		Produits des activités	
Matériel et équipement autres		Autres	
Eau, gaz, électricité			
Autres			
Compte 61 - SERVICES EXTERIEURS	0 €	Compte 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0 €
Locations		Etat	
Assurance		Région	
Charges locatives et de copropriété		Département	
Autres		Commune	
Compte 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0 €	Organismes sociaux	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		CNASEA	
Frais d'arbitrage		Autres	
Déplacements			
Autres			
Compte 63 - IMPOTS ET TAXES			
Compte 64 - CHARGES DE PERSONNEL	0 €		
Salaires brut		Compte 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €
Charges sociales		Cotisations	
Compte 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		Autres	
Compte 66 - CHARGES FINANCIERES		Compte 76 - PRODUITS FINANCIERS	
Compte 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		Compte 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Compte 68 - DOTATIONS	0 €	Compte 78 - REPRISE SUR AMORT/PROV	0 €
Dotation aux amortissements		Reprise sur amortissements	
Autres		Autres	
EXCEDENT D'EXPLOITATION		DEFICIT D'EXPLOITATION	
TOTAL CHARGES	0 €	TOTAL PRODUITS	0 €

COMPTE D'EXPLOITATION 2023-24 ou 2023

Période du

au

saisie obligatoire

Charges		Montant	Produits		Montant
Compte 60 - ACHATS		0 €	Compte 70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, PRESTATAIRES		0 €
	Matériel et équipement sportif		701 à 8 Produits des activités		
	Matériel et équipement autres		70x Autres		
60221	Eau, gaz, électricité				
	Autres				
Compte 61 - SERVICES EXTERIEURS		0 €	Compte 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		0 €
613	Locations		Etat		
616	Assurance		Région		
614	Charges locatives et de copropriété		Département		
	Autres		Commune		
Compte 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		0 €	Organismes sociaux		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		Emplois aidés		
622	Frais d'arbitrage		Autres		
625	Déplacements				
	Autres				
Compte 63 - IMPOTS ET TAXES		0 €			
Compte 64 - CHARGES DE PERSONNEL		0 €	Compte 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0 €
641	Salaires brut		756 Cotisations		
645 à 8	Charges sociales		75x Autres		
Compte 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION					
Compte 66 - CHARGES FINANCIERES		0 €	Compte 76 - PRODUITS FINANCIERS		0 €
Compte 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		0 €	Compte 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		0 €
Compte 68 - DOTATIONS		0 €	Compte 78 - REPRISE SUR AMORT/PROV		0 €
6811	Dotation aux amortissements		7811 Reprise sur amortissements		
	Autres		78xx Autres		
Compte 86 - EMPLOIS EN NATURE		0 €	Compte 87 - CONTRIBUTIONS EN NATURE		0 €
861	Mise à disposition gratuite de biens		871 Prestations en nature		
864	Personnel bénévole		870 Bénévolat		
EXCEDENT D'EXPLOITATION			DEFICIT D'EXPLOITATION		
TOTAL CHARGES		0 €	TOTAL PRODUITS		0 €

AVOIR DISPONIBLE AU DEBUT DE L'EXERCICE
AVOIR DISPONIBLE EN FIN D'EXERCICE

Nombre de licenciés

Coût par licencié

0 €

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

représentant(e) légal(e) de l'association :

en qualité de

- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, qui fait apparaître l'ensemble des demandes de subventions sollicitées ou obtenues auprès d'autres financeurs publics ou privés.
- Sollicite auprès de la Ville des Ponts-de-Cé la somme de au titre de l'année 2025.

Les Ponts-de-Cé, le

Signature

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DE L'ASSOCIATION [NOM DE L'ASSOCIATION]

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association [nom de l'association] s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association [nom de l'association] s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association [nom de l'association] s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association [nom de l'association] s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association [nom de l'association] s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association [nom de l'association] s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association [nom de l'association] s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

FAIT A LES PONTS DE CE, LE [DATE DE SIGNATURE]

[PRENOM-NOM]

PRÉSIDENT(E) DE L'ASSOCIATION [NOM DE L'ASSOCIATION]

Liste des pièces à fournir

- Attestation sur l'honneur signée par le/la président(e) ou son/sa délégué(e) dûment habilité(e) et en version originale ou scannée
- Copie du dernier procès-verbal d'Assemblée Générale
- Compte d'exploitation 2023 ou 2023-24
- Budget prévisionnel 2025 ou 2024-25
- Relevé bancaire justifiant les avoirs de fin d'exercice (trésorerie)
- 1 RIB
- Contrat d'engagement républicain complété et signé

En l'absence de l'une de ces pièces, aucune subvention ne pourra être attribuée.

- Informations complémentaires sur le contenu du dossier si besoin :